



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-377 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-377 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2022-377 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE, LE 15 DÉCEMBRE 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière